



Radio CGT



Région Nouvelle-Aquitaine cgterna.fr

EDITO

A quoi tu sers ?

Question souvent posée aux syndicats. Beaucoup le pense: à rien ou pas grand-chose. Mais la faute à qui? Vous verrez dans cette radio CGT que ce que la CGT a proposé des dizaines de fois, a dénoncé des centaines de fois, a argumenté des milliers de fois a toujours été balayé d'un revers de main par l'exécutif (100% des avis défavorables émis par la CGT en 2 ans au CT se sont conclus par un courrier laconique du Président passant outre l'avis des représentants des personnels). Sur les mêmes sujets, la chambre régionale des comptes dit la même chose: organisation de la région, encadrement pléthorique, alignement par le haut pour les élus et « grands » dirigeants, illégalité de rémunération... Malgré nos propositions, malgré une action pacifique en décembre 2017, la réponse est proche de celle du gouvernement actuel: peu pour beaucoup et beaucoup pour peu, là voilà l'injustice.

ANNEE 2018

SEMAINE DU 17 DECEMBRE

Entendu mardi 11 décembre sur France info .

Extraits Alain Rousset aux annonces de macron:

C'est un 1er pas notamment sur le pouvoir d'achat. 100€ par mois est-ce que cela suffit pour changer la vie de quelqu'un qui a un smic, d'une femme seule avec 2 enfants qui a un smic et demi... C'est pour ça qu'il faut qu'il y ait une nouvelle démarche, une compréhension de la société. Je pense que ça ne suffit pas... Notre société est malade de l'injustice.



Voilà pourquoi nous demandons depuis le début d'être juste avec l'alignement par le haut et l'accélération pour les petits salaires...

Même le Président ROUSSET le reconnaît...

Pour ses salariés ce serait bien non ?

Peut-être devrions-nous rejoindre le Président et enfiler nos gilets lors de ses

vœux.

NOMINATION, ET ELEGANCE

Pour une fois que nous étions « innovants » avec une DGS concentrée sur les services, franche, à l'écoute, décisionnaire, mettant en œuvre les politiques publiques décidées par l'assemblée, orchestrant les équipes, mais intérimaire...la région fait toujours dans l'élégance....Nous apprenons le 13 décembre par la presse spécialisée le nom du futur DGS...on dirait un remake de « Merci pour ce merveilleux moment » mais dans un sens autre...ouf l'honneur est sauf l'annonce est faite ce mardi par le Président.

Ministère des Transports : François Poupard et Cédric Grail sur le départ de la DGITM

13 décembre 2018 [Marc Fressoz](#) [Bloc-notes](#), [Nominations](#), [Politique & réglementation](#) 0



Fin de cycle à la tête de l'une des administrations du ministère des Transports. En 2019, la Direction générale de l'infrastructure du transport et de la mer (DGITM) sera incarnée par deux nouveaux dirigeants qui ne sont pas encore désignés. Certitude, selon nos informations, **Cédric Grail, actuel directeur adjoint, va quitter son poste pour devenir fin janvier directeur de cabinet du président de la métropole de Lyon**. Puis ce sera au tour de **François Poupard**, directeur de la DGITM depuis quatre ans, de partir aussi. **Direction Bordeaux pour prendre, en mars, le titre de directeur général des services de la région Nouvelle Aquitaine**. Il est rare que deux dirigeants quittent leurs fonctions en même temps, mais les deux hommes, qui ont porté la réforme ferroviaire et l'élaboration compliquée de la LOM, souhaitaient passer à autre chose.

La question de leur remplacement est ouverte. **Parmi les noms possibles figure celui de Marc Papinutti, directeur de cabinet d'Elisabeth Borne**. Emoussé par une fonction très lourde, il cherche depuis l'été un point de chute. Après avoir lorgné le poste de préfigurateur du futur Haropa, il serait intéressé par la DGITM. Mais « *il faut obtenir l'aval de l'Élysée et de Matignon, ce qui n'est pas garanti* », explique un proche du dossier.

On en parle dans la presse...Mais Non, c'est pas vrai!!!

Le rapport de la chambre des comptes doit être présenté au conseil régional, ce lundi, à Bordeaux.

C'est l'acte II des travaux de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes le 1er janvier 2016. Après le rapport de décembre 2016 sur la gestion des trois collectivités, qui a notamment confirmé les dérives financières de l'ex-Région Poitou-Charentes, la chambre a produit un rapport d'observations sur la gouvernance institutionnelle et la gestion des ressources humaines avant et après la fusion.

Le document que nous avons pu consulter en avant-première doit être rendu public ce lundi à l'occasion de sa présentation lors de la séance plénière du conseil régional, à Bordeaux. Il révèle un certain nombre d'irrégularités concernant la rémunération de plusieurs cadres, aussi bien en Poitou-Charentes qu'en

Aquitaine.

Des collaborateurs de Ségolène Royal

A Poitiers, les montants attribués en 2015 à deux agents au titre de la prime de rendement ont dépassé le plafond réglementaire. De 7.556 euros pour le directeur des finances, Daniel Parizot, et de 19.158 pour le directeur général des services, François Scarbonchi. La chambre pointe aussi un dépassement de

2.979 euros par mois pendant quatre ans au profit d'un fonctionnaire détaché comme collaborateur du cabinet de Ségolène Royal.

François Mitteault, un agent contractuel recruté en mars 2014 puis nommé directeur général adjoint au pôle environnement et agriculture le 1er juillet 2014, a par ailleurs perçu 24.203 euros en 2015 au titre d'une indemnité dénommée prime de fonction ou prime mensuelle selon les documents, une somme

supérieure de 12.185 euros en 2015 au plafond prévu. Ce dernier a ensuite rejoint Ségolène Royal à Paris, en juin 2015, pour devenir directeur au ministère de l'Environnement. La chambre s'étonne qu'il ait alors perçu une avance de salaire de la part de la Région jusqu'en septembre. Même si ces sommes ont été remboursées, les magistrats financiers estiment qu'il s'agit d'une « prise en charge indue d'une rémunération par la Région pour le compte d'un ministère » en qualifiant cette pratique de « surprenante ».

À Bordeaux aussi, le conseil régional avait pris quelques libertés avec les règles. Un agent contractuel a ainsi été employé comme directeur général adjoint et rémunéré sur la base d'un indice excédant la grille et la chambre des comptes s'étonne du niveau de rémunération de deux directeurs généraux adjoints issus de la fonction publique d'État et payés à un niveau légal « mais improbable à obtenir dans leurs ministères d'origine ».

Le directeur général des services rembourse deux ans de dépassement

Le principal dérapage pointé par le rapport concerne toutefois la rémunération du directeur général des services de l'ex-Région Aquitaine (depuis 2011) puis de la Nouvelle-Aquitaine, Jean-Baptiste Fauroux. Ce dernier a très largement dépassé le plafond réglementaire en percevant 12.735 euros nets par mois, soit un « surplus irrégulier » estimé entre 2.600 et 3.600 bruts par mois bien plus élevé que la mise à disposition du logement de fonction auquel il a renoncé. La candidate de la droite et du centre, Virginie Calmels, avait déjà dénoncé ce niveau de rémunération pendant la campagne des régionales de 2015.

En mai 2016, le salaire du directeur général des services a été abaissé. Pendant l'enquête de la chambre régionale des comptes, l'intéressé a aussi reversé deux ans de dépassement, soit 57.768 euros. Il a démissionné de ses fonctions cet été pour diriger l'Association d'amis et de parents d'enfants inadaptés (Adapei) de la Gironde.

"Une relation asymétrique entre les trois Régions"

L'organisation de la Région Nouvelle-Aquitaine se rapproche plus de celle de l'Aquitaine que de Poitou-Charentes ou du Limousin. Ce qui va sans dire va mieux quand la chambre régionale des comptes l'écrit. Dans son rapport sur la gestion, elle juge « peu claire et sans doute peu pérenne » l'articulation entre les huit pôles, d'une part, et le pôle ressource et les deux secrétariats généraux de Poitiers et Limoges, d'autre part. Cette organisation « complexe et éclatée » repose sur un nombre élevé de postes d'encadrement : elle « paraît avoir cherché à concilier l'objectif d'efficacité avec les contraintes liées à la fusion des organisations antérieures », précise le rapport.

La chambre constate que « les premiers impacts de la fusion en matière de localisation et d'affectation des agents apparaissent limités hormis au niveau de l'encadrement supérieur où les mobilités ont été les plus nombreuses ». Elle observe que la nouvelle Région a hérité des spécificités régionales précédentes : proportion plus importante d'agents oeuvrant sur les politiques culturelles et environnementales en Poitou-Charentes et part élevée d'agents intervenant sur les politiques de transport et d'action économique en Aquitaine.

Le rapport fait remarquer que peu d'anciens cadres ayant occupé des emplois fonctionnels en Poitou-Charentes et en Limousin sont restés aux responsabilités

: « La fusion s'est opérée dans le cadre d'une relation asymétrique entre les trois Régions et sa conduite a surtout été le fait de l'équipe dirigeante de l'ancienne Région Aquitaine. »

Chers élus

Le nombre de conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine est le même qu'avant la fusion des trois régions, soit 183 élus. Leurs indemnités de fonction sont aux maximums légaux comme cela était le cas dans les trois régions mais elles sont plus élevées en raison du changement de strate démographique. L'enveloppe globale a ainsi augmenté de 786.753 euros entre 2014 (année de référence) et 2016, soit une hausse de 15 %, alors que la Région avait affiché une baisse de 211.000 euros début 2016. Le coût des cotisations de retraite a augmenté de 127.944 euros (+31 %) et la part patronale des cotisations de sécurité sociale de 227.291 euros (+14 %). La hausse des frais de déplacement est en revanche limitée à 2,5 % entre 2015 et 2016 « notamment grâce au recours aux réunions en visio conférence ».

Chers collaborateurs

Le nombre total de collaborateurs de groupes politiques est passé de 34 dans les trois anciennes Régions à 49 en Nouvelle-Aquitaine. Le conseil régional a fixé à 51 le nombre de ces collaborateurs, soit une hausse de 44 % qui s'accompagne d'un relèvement des niveaux de recrutement et donc d'une forte hausse des dépenses. Le coût moyen rapporté au nombre d'élus qui était plus élevé en Aquitaine (10.696 euros), qu'en Poitou-Charentes (7.483 euros) et en Limousin (6.706 euros) a augmenté de 34 % à 11.753 euros pour un conseiller régional.

Cher Ceser

Le Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) est une assemblée consultative composée d'acteurs économiques et sociaux. En 2015, le coût des trois anciens Ceser s'élevait à 5,75 M€ en incluant le coût des 35 agents mis à disposition. En 2016, ces dépenses de fonctionnement ont atteint 6,35 M€, soit une hausse de 15 %. La chambre des comptes remarque qu'il est difficile d'évaluer ses travaux : « La mesure des retombées des travaux des Ceser est nécessaire voire indispensable afin d'assurer la légitimité de ces institutions qui font souvent l'objet d'un débat en raison de leur coût de fonctionnement. »

Baptiste BIZE

